Documents – Inscription

- **Photo d'Identité Couleur Récente**
- **Règlement Signé**
- **Fiche de Renseignements**
- **Fiche Sanitaire**
- **Autorisation Droit à l'Image**
- **Dernier Avis d'Imposition sur les Revenus OU Attestation CAF mentionnant le Quotient Familial**
- **Photocopie des Vaccins A JOUR.**
- **Assurance Responsabilité Civile**
- **Cotisation**

ATTENTION

Il sera demandé aux familles de remettre à la direction du Patronage, l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription de l'enfant mais aussi, tous les règlements correspondants à l'année scolaire complète, au plus tard 1 semaine avant la venue du jeune. Ces derniers seront encaissés ensuite tous les mois ou tous les trimestres selon la volonté de chacune des familles.

Merci de votre compréhension. LA DIRECTION.

Siège social : 1 Place Victor Clément, 83190 Ollioules
Tel : 06 99 26 56 54

Fiche d'inscription

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Age : Classe :
Adresse de l'enfant : école :

PARENTS

Mère	Père
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Tel:	Tel:
Profession:	Profession
Mail:	Mail:

Situation familial : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Vie maritale

Régime d'appartenance : ☐ CAF Coefficient familial : ☐ Autre :.....

Inscription

Activité périscolaire du soir (loisirs obligatoires, devoirs optionnels) :

JOUR	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
	loisirs	aide aux devoirs	loisirs	aide aux devoirs	loisirs	aide aux devoirs	Loisirs	aide aux devoirs
Heure d'arrivée								
Heure de départ								

Mercredi : Heure d'arrivée : Heure de départ :

☐ Journée ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Midi

Départs ☐ Seul ☐ Accompagné

Autres personnes autorisé à venir récupérer l'enfant (Nom, Prénom et téléphone) :
.....
.....

Autorisation droit à l'image : Autorise le Patronage d'Ollioules dont le siège se situe au *1 Place Victor Clément, 83190 Ollioules*

1) PHOTOGRAPHIER ET FILMER MON ENFANT (entourer la bonne mention) : Ces photos seront téléchargeables gratuitement sur le site internet.

OUI NON

2) REPRODUIRE, DIFFUSER, PUBLIER l'image, le nom, la voix de l'enfant susmentionné pendant l'année scolaire 2019/2020 sur les supports suivants (entourer la bonne mention):

SITE INTERNET DES PATRONAGES	OUI	NON
SITES INTERNET PARTENAIRES	OUI	NON
FACEBOOK DU PATRONAGE	OUI	NON
PLAQUETTES GRAND PUBLIC ET DONNATEURS	OUI	NON

Ces 4 mentions sont très importantes pour communiquer aux publics et aux donateurs et assurer la pérennité du patronage.

TOUS AUTRES SUPPORTS	OUI	NON

Pratique religieuse S'il est de confession catholique l'enfant,
Est baptisé ☐ Oui ☐ Non *Réponse facultative*

Commentaire / Demande de Baptême :……
Autre religion : ……..

Le règlement intérieur

Je soussigné(e)……déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du Patronage.

L'autorisation parentale Ayant pris connaissance du fonctionnement du Patronage,
Je soussigné(e) …….. responsable légal des enfants
……

☐ Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par le Patronage.
☐ Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du Patronage.
☐ Autorise en cas d'urgence, le directeur du Patronage à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mon enfant.

☐ M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison de soins engagés.
☐ Certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

Lu et approuvé

Fait à ……Le …….. Signature du responsable légal

PREFECTURE du VAR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Var

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1°) MINEUR ACCUEILLI :
NOM : ……
PRENOM : ……
Date de naissance :

Garçon ☐ **Fille** ☐
Poids du mineur :

2°) VACCINATIONS (le tableau ci-dessous doit être **accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé** sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

VACCINS * OBLIGATOIRES	Date du dernier rappel	VACCINS RECOMMANDES	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

* Rappel tous les 5 ans jusqu'à 13 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs

3°) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE MINEUR ACCUEILLI

a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Allergies médicamenteuses : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Autres allergies : NON ☐ OUI ☐ Préciser à quoi : ……

Asthme : NON ☐ OUI ☐

Diabète : NON ☐ OUI ☐

Epilepsie : NON ☐ OUI ☐

Autres : NON ☐ OUI ☐ Préciser : ……

b) Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? NON ☐ OUI ☐

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au Nom et Prénom du mineur avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

c) Le trouble de la santé implique –t-il une conduite particulière à suivre **en cas d'urgence** pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec hébergement?

NON ☐ OUI ☐

Si oui, **prendre contact avec le Directeur** de l'accueil de loisirs ou du séjour avec hébergement.
d) Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, antécédents d'accidents, d'opération …) : ……
……
……

4°) RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALEES PAR LES PARENTS (l'enfant ou le jeune porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie …) :
……
……
……
……

5°) RESPONSABLE(S) DU MINEUR
NOM : …… PRENOM :……
Adresse :……
……
Tel fixe et/ou portable Domicile : ……
Tél fixe et/ou portable travail : ……
……
NOM : …… PRENOM :……
Adresse : ……
……
Tél fixe et/ou portable Domicile : ……
Tél fixe et/ou portable travail : ……

NOM et Téléphone du médecin traitant : ……
……

Je soussigné, ……, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date : Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :
PATRONAGE D'OLLIOULES – *1Place Victor Clément, 83190 Ollioules*

COORDONNEES DE L'ACCUEIL :
PATRONAGE D'OLLIOULES - *1599 Avenue Jean Monnet, 83190 Ollioules*
06.99.26.56.54 – patronageollioules@gmail.com

Siège social : 1 Place Victor Clément, 83190 Ollioules
Tel : 06 99 26 56 54

Patronage d'Ollioules

1599 Avenue Jean Monnet, 83190 Ollioules

06 99 26 56 54

Règlement Intérieur

A conserver par les familles

Qu'est-ce qu'un PATRONAGE ?

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un suivi scolaire personnalisé et des loisirs de qualité.

Le patronage est une entité éducative soumise à la législation et à une réglementation spécifique.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil, et de socialisation pour les enfants du CP à la 3ème à la sortie des classes.

Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Le patronage est ouvert durant l'année scolaire pour des temps de soutien à la scolarité :

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi: De 15h15 à 19h15.
- Les mercredis 7h45 à 19h15. (le repas est à apporter par les familles)

Le patronage est également ouvert pendant les vacances scolaires de 7h45 à 18h (le repas est à apporter par les familles), (sauf pendant les vacances de Noël)

Tarification

Selon si en septembre nous obtenons, ou non, une subvention de Prestation de Service Ordinaire de la CAF et/ou de la marie, nous aurons une tarification différente. <u>Avec la prestation</u> :

- 1% du Quotient Familial pour une journée au patronage (entre 4 et 18 €)
- 0,5% du Quotient Familial pour une demi-journée (entre 2 et 6 €)
- 0,1% du . Quotient Familial pour la soirée (entre 0,5 et 2,5)

Sans la prestation :

Quotient Familial	Accueil du soir	Journée	½ journée
X<300	1,5€	7 €	4 €
301<500	2€	8 €	5 €
501<700	3€	10 €	6 €
701<1200	3,5€	12 €	7 €
1201<x1700	4€	14 €	8 €
1701<x<2200	5€	16 €	9 €
2201<x	6€	18 €	10 €

Centre de loisirs

Une cotisation de 60€ par enfant est également demandée pour l'ensemble de l'année scolaire. Si l'inscription venait à se faire entre avril et juin d'une année scolaire, cette cotisation viendrait à être réduite et serait égale à 30€.

Le personnel d'encadrement

Le patronage est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

Les conditions d'admission au Patronage

- Age de l'enfant entre 6 et 17 ans

(du CP à la 3ème pour des temps devoirs, au-delà selon les compétences de l'équipe encadrante).

- En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.
- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, le directeur prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- Le port des bijoux, d'objets de valeur, ou de jeux venant de l'extérieur, se

fait sous la responsabilité des parents, mais n'est pas recommandé.

- Le patronage décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.
- Les objets électroniques (iPod, tablette …) sont strictement interdits dans l'enceinte du Patronage. Seul le téléphone portable est autorisé pour contacter un parent, excepté pendant les temps d'aide aux devoirs et de soutien.
- Le dossier administratif complet et le règlement doivent avoir été reçus par la direction au plus tard le 1er jour de la venue de l'enfant sur le Patronage.
- Les parents s'engagent à rencontrer une à deux fois par trimestre le directeur du Patronage ou l'adjoint, dans le but de faire un point sur la situation des enfants.

L'inscription de l'enfant

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif est complet et que la cotisation de l'année a été remise au directeur du Patronage, au plus tard une semaine avant le premier jour de la venue de l'enfant.

Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

Il est conseillé de venir visiter l'accueil avec votre enfant le premier jour pour une meilleure adaptation. Un premier essai sans engagement est aussi possible.

Santé

Le centre n'est doté à demeure d'aucun personnel habilité à effectuer un diagnostic ou à distribuer ou administrer quelque médicament que ce soit. Nous vous rappelons que le centre réserve le droit de refuser un enfant fiévreux et/ou présentant des signes de maladie.

L'assistant sanitaire a la possibilité d'administrer les médicaments des traitements en cours (avec obligation pour les parents de fournir un certificat médical récent, y compris pour les traitements homéopathiques). Par ailleurs, pour tout enfant disposant d'un P.A.I, celui-ci doit être fourni avec le dossier d'inscription.

L'arrivée et le départ de l'enfant

Le représentant légal doit accompagner son (ses) enfant(s) dans les locaux et le(s) confier à un animateur qui enregistre son arrivée sur le cahier de présence. L'enfant est sous la responsabilité de l'équipe d'animation uniquement à partir du moment où ledit responsable de l'enfant l'a « physiquement » confié à un animateur du centre.

De même, aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite, datée et signée par ce dernier. (le cas échéant, une pièce d'identité sera demandée à la personne désignée dans ladite autorisation)

Si la ou les personne(s) autorisée(s) ne sont pas venues prendre le (les) enfant(s) à la fermeture du centre (19h15), le directeur ou la directrice la (les) contactera.

En cas d'impossibilité de les joindre, la police sera appelée.

Paiement

Les Règlements se font par chèques libellés à l'ordre de :

Patronage d'Ollioules

Pour les vacances, les familles s'engagent à remettre le chèque (ou les chèques) avant le début des vacances où sont inscrit les enfants.

Je soussigné(e)…….. accepte le règlement intérieur du Patronage d'Ollioules.

Fait à ……

Le ……..

Signature parent(s) :